

## APPELS D'OFFRES



Ville de Saint Laurent du Var (06)  
222 esplanade Levant  
06700 Saint Laurent du Var

AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE

## SERVICES

1151230

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
Nom complet de l'acheteur : Ville de Saint Laurent du Var (06)

Noméro national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 21060123300302  
Code postal / Ville : 06700 Saint Laurent du Var

Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication  
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2022/019

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur le Maire - Tél : +33 492124242 - Mail : [commande publique@saintlaurentduvar.fr](mailto:commande publique@saintlaurentduvar.fr)

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Capacité économique et financière : Énoncées dans le règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : Énoncées dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre  
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 04 juillet 2022 - 22:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre unique) : Services généraux des administrations publiques. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Entretien du Parc du Jaquon et des Berges du Var  
Classification CPV : 77310000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Entretien des espaces verts du parc du Jaquon et des Berges du Var et ramassage de tous les déchets seulement sur les Berges du Var

Lieu principal d'exécution : Commune de Saint-Laurent-du-Var - 06700

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 22500 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT : Entretien des espaces verts du parc du Jaquon et des Berges du Var

Classification CPV : 77310000

Valeur estimée du lot hors TVA : 33333 euros

Lieu d'exécution du lot : Parc du Jaquon et Berges du Var sur la commune de Saint-Laurent-du-Var

LOT : Ramassage de tous les déchets sur les Berges du Var

Classification CPV : 77313000

Valeur estimée du lot hors TVA : 16666 euros

Lieu d'exécution du lot : Berges du Var de Saint-Laurent-du-Var

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application de l'article R.2162-2 alinéa 2, avec minimum et maximum en application de l'article R2162-4-1° du Code de la Commande Publique et dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot n° 1 : Montant minimum par période : 20 000 € TTC Montant maximum

par période : 40 000 € TTC  
Lot n° 2 : Montant minimum par période : 7 000 € TTC Montant maximum par période : 20 000 € TTC

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé pour une période de 12 mois à compter du 30 juillet ou à compter de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure au 30 juillet 2022. Il est reconductible par décision tacite 3 fois, par période de 12 mois, pour les mêmes montants, pour une durée maximale de 48 mois.

Séance d'ouverture des plis non publique.

Date d'envoi du présent avis

08 juin 2022

## ARRETES ET AVIS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale

des territoires et de la mer

Extrait de l'avis 2021-12

Commission nationale d'aménagement commercial

du 5 mai 2022

Réunie le 5 mai 2022, la commission nationale d'aménagement commercial a donné un avis favorable à l'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) demandée par :

la société par actions simplifiées (SAS) BNP PARIBAS IMMOBILIER RESIDENTIEL et la société en nom collectif (SNC) NICE ILOTS DU LITTORAL, dont le siège social se situe 455 Promenade des Anglais 06200 Nice ;

pour :

la demande de permis de construire n° PC 0608819S0205 M2 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée au secrétariat de la CDAC le 5 octobre 2021, concernant la modification substantielle d'un projet de création d'un ensemble commercial de 1 951,9 m<sup>2</sup> de surface de vente, au sein de l'opération « Ilots du littoral » à Nice. Cet extrait d'avis sera publié dans deux journaux locaux aux frais de la société bénéficiaire de l'autorisation. L'avis intégral sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

1151008

CONNECTEZ-VOUS  
À L'ACTU AZURÉENNE

Une veille éco,  
une plateforme  
avec l'ensemble  
des annonces légales du 06  
et des événements B to B

Formule intégrale  
49€ /an

Formule numérique  
18€ /an

Formule numérique  
18€ /an

Formule numérique  
18€ /an

ABONNEZ-VOUS

trf.azur.net

trf.azur.net

trf.azur.net

## ENQUETES PUBLIQUES



2ème Avis d'enquête publique  
sur les deux projets de modification

de droit commun n°3 et n°4  
du Plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 2022-DG109 du

17/05/2022 le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne a ordonné l'ouverture de

l'enquête publique du mercredi 8 juin

2022 à 17 heures, soit pendant 31 jours

consécutifs, portant sur le projet de

modification n°3 du PLU relatif à la

réhabilitation du site RIVIERA & sur

le projet de modification n°4 relatif au

Parc d'Activité des Hauts de Grasse.

L'enquête se déroulera à la mairie de

Saint-Cézaire-sur-Siagne

A cet effet, Mme Alice KUHNE-BARBIER a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Elle recevra en

mairie les :

Mercredi 8 juin 2022 de 10 h à 12 h et de

14 h à 17 heures

Mercredi 15 juin 2022 de 10 h à 12 h et de

14 h à 17 heures

Vendredi 8 juillet 2022 de 10 h à 12 h et de

14 h à 17 heures

Pendant toute la durée de l'enquête,

chacun pourra prendre connaissance

du dossier en mairie, aux jours et

heures habituels d'ouverture (lundi de

8h30 à 12h et de 14h à 18h ; mardi et

jeudi de 8h30 à 12h ; mercredi et vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h), ou sur

le site internet de la commune : [www.saintcezaireursiagne.fr](http://www.saintcezaireursiagne.fr)

Les observations sur les deux projets

de modification de droit commun n°3

et n°4 du PLU pourront être consignées

sur le registre d'enquête papier en

mairie. Elles peuvent également être

adressées au commissaire enquêteur à

la mairie, 5 Rue de la République -

06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne ou

par mail à [enquete.publique@saintcezaireursiagne.fr](mailto:enquete.publique@saintcezaireursiagne.fr) en précisant si elles

concernent la procédure de modification

de droit commun n°3 ou n°4.

Le rapport et les conclusions du

commissaire enquêteur seront tenus à la

disposition du public dès qu'ils seront

transmis en mairie

Pour toute information complémentaire

vous pouvez prendre contact avec le

service urbanisme au 04.93.40.57.57,

par mail à : [amenagement@saintcezaireursiagne.fr](mailto:amenagement@saintcezaireursiagne.fr) ou par voie postale

1151001

## CONSTITUTIONS

"SCP VARAUD -  
SANTELLI-ESTRANY - BROM"  
Avocats 52 Boulevard Carnot  
06400 CANNES  
Tél : 04.93.68.00.72  
Fax : 04.93.68.97.35

Aux termes d'un acte SSP en date à CANNES, du 08/06/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société civile immobilière  
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et en particulier de différents terrains et immeubles, la construction sur les terrains dont la société pourrait devenir propriétaire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation et la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens dont la société pourrait devenir propriétaire, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles desdits immeuble conformément à leur destination pour la mise à disposition à titre gracieux au profit de ses associés de l'immeuble ou de ses accessoires, bâtis ou non bâtis, ainsi que son administration, exploitation par location ou autrement et toute opération de construction ou de rénovation. Dénomination : GIRONNE IMMOBILIER  
Siège social : 3 Impasse de Bel Air, Villa Lou Primadié 06250 MOUGINS  
Capital : 600 €  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.de CANNES  
Gérant : M. Eric GIRONNE et Mme Elisabeth GIRONNE demeurant tous deux 3 Impasse Bel Air, Villa Lou Primadié 06250 MOUGINS  
Cessions de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées à quelque personne que ce soit, même déjà associée, qu'avec le consentement de la société exprimé à la majorité des associés. Pour avis, les co-gérants

1151267

ALISTER AVOCATS  
13 rue Alphonse Karr  
06000 NICE

Suivant acte SSP, en date du 02/06/2022, à CAGNES-SUR-MER, a été constituée la société suivante :  
Forme : SC immobilière.  
Dénomination : MOONIE.  
Siège : Technopolis - 5 chemin des Presses 06800 Cagnes-sur-Mer.  
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers à usage commercial, professionnel ou d'habitation; elle peut également acquérir des biens immobiliers par crédit-bail, des parts de sociétés immobilières ainsi que tous droits donnant vocation immédiatement ou à terme à la propriété ou à la jouissance de biens immobiliers; elle peut également donner lesdits biens immobiliers en jouissance gratuite aux associés; elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, ou garantir sous quelque forme que ce soit les associés dans la mesure où leur engagement personnel serait en rapport direct avec l'intérêt de la société, pourvu que ces opérations n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Rcs de ANTIBES.  
Capital : 1000 €. Gérance : NGUYEN Corinne 750 chemin du Malbosquet 06140 Vence.  
Cessions de parts : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée. La cession est rendue opposable à la Société par voie d'inscription sur le registre des transferts tenu par la Société. Lorsque deux époux sont simultanément membres de la Société, les cessions faites par l'un d'eux à l'autre doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous signature privée ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant, en application des dispositions de l'article 1861 du Code civil. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

1151N145



Cabinet d'Expertise Comptable et de Conseil

Aux termes d'un acte SPP, en date du 01/06/2022 à NICE, il a été constituée une SCI dénommée BLACK STONE  
Objet social : la société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis quartier d'Auron - Voie du Berger Lotissement les Chalets du Berger 06660 SAINT ETIENNE DE TINEE  
Siège social : 71 boulevard de Cimiez 06000 NICE  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.  
Capital social : 200 € co Gérance : Pietro FAVASULLI demeurant 71 boulevard de Cimiez 06000 NICE et Isabelle, Michelle, Marie-Thérèse FILIPPINI épouse FAVASULLI demeurant 71 boulevard de Cimiez 06000 NICE  
Apports : Monsieur Pietro FAVASULLI apporte à la Société la somme de CINQUANTE EUROS, ci 50 € Madame Isabelle, Michelle, Marie-Thérèse FILIPPINI épouse FAVASULLI apporte à la Société la somme de CINQUANTE EUROS ci 50 € Montant total des apports en numéraire : DEUX CENT (200) EUROS  
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des deux tiers. La société sera immatriculée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de NICE

1151194



Société d'Avocats  
455 Promenade des Anglais,  
Porte de l'Arenas Entrée B  
06200 NICE

Suivant acte SSP en date à NICE du 02.06.2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : LA VILLA

Capital : 1.000 € en numéraire divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro chacune

Siège : 29 Boulevard de la Ferrage, CS 20005, 06414 CANNES CEDEX

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Cannes

Objet : L'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la propriété en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, la construction, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, immeubles bâtis ou non bâtis à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, La mise en valeur de ces immeubles et biens immobiliers, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toute destination, la transformation des constructions déjà existantes par tous travaux, La propriété, l'administration, la gestion directe ou indirecte, l'exploitation par bail, location ou autrement, L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet Et plus généralement la réalisation de toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et notamment la société pourra se porter à titre occasionnel et gratuit caution hypothécaire non rémunérée ou consentir la constitution de toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, et notamment se porter caution d'un prêt consenti à l'un des associés ayant pour objet le financement de parts sociales de la société, dès lors que ces actes ou opérations ne remettent pas en cause le caractère civil de la société.

Gérant : M. Bruno KASPERCZYK, demeurant 1182 Chemin des Maures, 83440 CALLIAN, nommée sans limitation de durée.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de l'unanimité des associés.

Pour avis

Avenir Côte d'Azur - 1151152

www.experio.com

04.93.61.80.00

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LA TRINITE en date du 8 juin 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LISIE,

SIEGE SOCIAL : 2 bis Impasse de la Roseraie, LA TRINITE (06340)

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :- Toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens;- La promotion immobilière de programmes neufs ou en rénovation, toutes opérations de lotissement ou d'aménagement foncier;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT :- Nathalie DETTONI née ZABOROWSKI, demeurant 2bis Impasse de la Roseraie, LA TRINITE (Alpes Maritimes),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Nice.

Pour avis, le président

Avenir Côte d'Azur - 1151238

LTH HOLDING Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros  
Siège social : 56 Avenue du Professeur Langevin 06240 BEAUSOLEIL  
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte signé par voie électronique en date du 02/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : LTH HOLDING  
Siège : 56 Avenue du Professeur Langevin - 06240 BEAUSOLEIL  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 2 000 euros en numéraire  
Objet : La prise de participations dans tous groupement, société ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou groupement, Toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique, commercial, marketing, de la gestion, de l'organisation, de la direction et du conseil d'entreprises, la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, designs, marques et noms commerciaux, la gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, l'apport, l'acquisition, la constitution de tout portefeuille de valeurs mobilières, de toutes parts de société civile ou de société civile de placements immobiliers, de tout comptes d'épargne, de tout bons de capitalisations, comptes titres, créances, contrat d'épargne ou produits financiers de quelque forme ou nature que ce soit, dans le cadre de la gestion de ses disponibilités. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Cédric MARTINETTO, demeurant à BEAUSOLEIL 06240 - 56 Avenue du Professeur Langevin Directrice Générale : Lydie RODRIGUES, demeurant à BEAUSOLEIL 06240 - 56 Avenue du Professeur Langevin La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis, Le Président

11490301



SAS PROVENCE REVISION  
Expertise comptable et commissariat aux comptes  
12 place de Gaulle  
06600 ANTIBES  
04.93.33.87.72  
contact@provencerevision.fr

Par acte sous signature privée en date du 14/05/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FR.I Invest

FORME : Société par actions simplifiée

OBJET : 1.000 euros

SIEGE : 12 Place de Gaulle - 06600 ANTIBES

OBJET : La propriété et la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, droits sociaux, cryptomonnaies, CFD, Forex ou tous autres titres, la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autres. Généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions ou transmissions d'actions entre associés ou entre groupe d'associés sont libres. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies aux statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur ROBERT Philippe Demeurant 12 Place de Gaulle à ANTIBES (06600)

IMMATRICULATION : au RCS de ANTIBES.

Pour avis,

Avenir Côte d'Azur - 1151015